

La Troix - jeudi 12 décembre 2013 -

OPINION DENIS BADRÉ, vice-président de GPSO, membre honoraire du Sénat

## Métropole du Grand Paris, diviser ou unir ?

**E**chafaudé dans la précipitation à partir d'un amendement de plein été, le projet de loi créant la Métropole du Grand Paris apporterait, en son état actuel, un contresens sur la décentralisation, un recul de la démocratie locale, un gâchis d'argent et d'énergie.

Alors que, jusque-là, la lumière ne pouvait venir que du pouvoir central, le mouvement lancé dans les années 1980 par les lois Deferre marquait une rupture en invitant nos collectivités locales à se « fédérer ». Révolution dans notre pays marqué par le jacobinisme de tous ses régimes ! On osait « décentraliser » autrement que de manière « centralisée ». C'est sur place que les « territoires » qui font la diversité et la richesse du pays allaient s'organiser.

En province, la question de l'intercommunalité se posait assez simplement à partir des complémentarités liant villages et bourgs-centres. En revanche, on a vite considéré que cela ne marcherait pas en milieu urbain dense et que l'État central, à nouveau indispensable, serait fondé à y reprendre la main. Mais on s'est trompé. Des responsables de villes d'Île-de-France ont prouvé que, si l'intercommunalité c'est travailler ensemble, cela pouvait aussi se vivre chez eux... À force de volonté politique ! Au prix d'un engagement imagina-

tif, passionné, tenace des élus comme de leurs collaborateurs !

Un tel choix n'était pas partisan. Parmi les agglomérations qui sont allées le plus loin sur ce chemin, Plaine Commune, en Seine-Saint-Denis, ou Grand Paris Seine Ouest (GPSO), dans les Hauts-de-Seine, sont animées par des dirigeants d'horizons différents. Leur option fut d'abord affaire de terrain, de responsabilité, de bon sens. D'où, sans doute, sa fécondité. Ainsi, en dix ans, GPSO a été dotée d'un vrai projet et d'un contrat de développement territorial, d'un programme local de l'habitat et d'un agenda 21, d'un pacte financier et fiscal, d'une maison de l'entreprise et de l'emploi, d'un office de logement, d'une société d'aménagement, d'une maison de la nature, d'agences numérique et de l'énergie... Un récent bilan confirme qu'elle génère de substantielles économies de gestion en voirie, assainissement, ordures ménagères, propreté ou transports, et qu'elle favorise des actions qu'aucune de ses villes, isolée, n'aurait pu imaginer. C'est un meilleur service pour un moindre coût. C'est de la proximité, de la vie et des solidarités locales au service d'ambitions partagées. Enfin, baptisée « GP » SO, cette communauté a affiché d'emblée sa volonté de participer à la construction du « Grand Paris » attendu par tous, en commençant

très concrètement par mettre en ordre de marche sa « part » de métropole.

Le Parlement retiendrait un schéma différent, partant non du terrain mais de la réunion de Paris et des départements de la petite couronne, qui serait l'échelon de base d'une construction à l'intérieur de laquelle les communautés disparaîtraient. Où sont le progrès et la décentralisation dans ce retour au département de la Seine d'avant 1968 ? Où est la démocratie quand 7 millions de « Grands-Parisiens » ne savent rien de l'avenir qu'on leur prépare ? Où est la continuité d'un État qui supprime ce qu'il encourageait financièrement, hier encore ? Peut-on vraiment dissoudre des communautés très intégrées, engagées à long terme, porteuses d'économies de gestion et créatrices d'activités, sans déstabiliser l'ensemble du mouvement intercommunal ? Est-ce simplement faisable ?

La crise est toujours là qui nous invite à ne pas gaspiller l'argent public. Ne détruisons pas ce qui marche pour viser des montages institutionnels incertains. Choisissons la simplicité et la lisibilité : une métropole fédérant ses communautés, comme celles-ci fédèrent leurs communes, chaque compétence étant exercée à un seul niveau par l'autorité la mieux placée pour le faire, les aéroports

par la métropole, la voirie par les agglomérations, les crèches par les communes, par exemple. Ce que les communautés font avec leurs communes, pourquoi la future métropole ne pourrait-elle le faire avec ses communautés ? Les obstacles juridiques invoqués par les promoteurs de la réforme pour refuser d'examiner cette solution semblent précisément de ceux que la loi peut surmonter...

La recentralisation proposée constitue une menace contre les pouvoirs de proximité. Les grandes associations nationales d'élus l'ont compris, elles qui connaissent le prix de la démocratie locale et attendent du Grand Paris exemple et entraînement. Une métropole ne se décrète pas. Elle se construit avec ses habitants. Ne précipitons pas le citoyen vers l'extrémisme en lui demandant juste de payer et de se taire. Misons plutôt sur la motivation des acteurs locaux et sur la valorisation d'un existant qui en vaut la peine !

Et remettons le principe du consentement à l'impôt au cœur de notre vie démocratique !

**Où est la démocratie quand 7 millions de « Grands-Parisiens » ne savent rien de l'avenir qu'on leur prépare ?**